

Conseil d'école du 3 novembre 2020

➤ Présents :

M Jean-Michel Frédou, Maire, Mme Annick Marquer adjointe aux affaires sociales et familiales, Mme Laurence Ramage, directrice générale des services

M Jéhannin, DDEN

Mmes Aurélie Joubin, Charlotte Lucas, Inga Smyczynski, Gaëlle Maruejous et Marion Gaislin, parents élus au conseil d'école

Absent excusé M Rafaël MOREAU remplacé par Mme Gaislin.

Ordre du jour

1. Le règlement intérieur :

Deux modifications seront apportées au règlement intérieur de l'école. Celui est établi à partir du règlement départemental d' « Ille et Vilaine ».

Dans le paragraphe concernant les horaires il sera précisé qu' « en cas de force majeure, ils peuvent être modifiés et notifiés en annexe. »

L'union des DDEN d'Ille et Vilaine propose d'introduire en préambule du règlement intérieur le texte suivant.

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective

Il pourrait aussi être ajouté à la fin du règlement un paragraphe suivi de la signature des parents :

"La signature de ce règlement intérieur vous engage à respecter les valeurs exprimées dans la "Charte de la Laïcité" transmise à la rentrée.

Vote : 11 oui

0 non

Le règlement intérieur est voté.

2. Les effectifs et l'organisation de l'école

- Classe TPS/PS :
3 TPS, et 3 prévus en janvier, plus 16 PS. Avec Joëlle Petitjean et Marine Calohard le vendredi aidées par Marie-Christine Frontin.
- 25 MS/GS 12 MS et 13 GS dans la classe de Madame Leahy aidée par Mélissa Guesnerie
- 22 élèves en CP/CE1 (17 et 6) avec madame Benmeddah
- 23 élèves en CE1/CE2 (17 et 6) avec madame Chatelais,
- 20 élèves en CM (10 CM1 et 10CM2) avec madame Cléquin.
- 1 AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) présente cette année sur l'école : Sophie Brenier pour 2 élèves.

L'organisation de décroisements est proscrite en raison des nouvelles règles liées au reconfinement. Plus de prise en charge des MS par Mme Petitjean sur les après-midis (13h30/15h30), ni des CE1 sur le vendredi après-midi (atelier philo).

Mme Chatelais, inscrite cette année pour passer son habilitation à l'enseignement de l'anglais, se charge de ces apprentissages dans sa classe chaque jour de manière rituelle.

4-Travaux

Mise en place de la fontaine lave-main

Installation de nouveaux distributeurs de savon et d'essuie mains dans les sanitaires des maternelles.

Relance auprès d'Abellium pour l'installation du vidéo projecteur en CM

3 - Projets pédagogiques

Tous les projets avec sorties ou interventions dans l'école sont annulés.

- Projet BCD pour les classes : suspendu jusqu'à nouvel ordre, il avait été prévu des interventions de Sophie de la Bibliothèque. Elle devait se rendre sur l'école une fois par mois avec une « valise lecture » pour les CM et une intervention dans les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 avec des lectures et prêts de livres tous les 15 jours....

Un moment de tapis lecture 1 fois par mois pour les TPS/PS

- Intervention de Martine Bellanger, de l'association « Lire et Faire lire » avec un projet autour des kamishibais.
- Piscine : en attente de protocole
- PROJET D'ECOLE, rédaction doit commencer selon des directives académiques reçues aujourd'hui. Il devra être présenté au second conseil d'école.
- Visite du barrage de la Rance pour les CM pour compléter le travail en classe autour des énergies renouvelables.
- Projet des classes autour du développement durable et du recyclage.

Les parents élus relaient une inquiétude des familles concernant le repas du midi à la cantine et le respect du protocole en terme de non brassage des enfants.

Monsieur le Maire les informe des dispositions prises, conformes au protocole sanitaire en vigueur : Les élèves des 2 écoles ne sont pas dans les mêmes salles de restauration, ils déjeunent par table en tenant compte du groupe classe, les distances sont respectées entre chaque groupe. Les élèves de l'école st Joseph repartent vers leur école à la fin du repas et les élèves de l'école « Les Blés en Herbe » sont maintenus dans la salle jusqu'à 13h 20, heure à laquelle ils rejoignent, séparément, leur classe et leur enseignante.